



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 14 mars 2024**

**RAPPORT N° 06/2024  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit supplémentaire de CHF 279'500.—  
pour le financement de l'accueil scolaire de migrant·e·s  
dans le bâtiment Nestlé à Plan-Dessus**

## « Rapport N° 06/2024 au Conseil communal »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 06/2024 « Demande de crédit supplémentaire de CHF 279'500.— pour le financement de l'accueil scolaire de migrant·e·s dans le bâtiment Nestlé à Plan-Dessus »**, déposé à la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> février 2024, s'est réunie le **24 janvier 2024 à 18h15, à la salle du Conseil communal**.

Elle était composée des personnes suivantes :

### Président-rapporteur :

PS	Monsieur	Matthys Vincent
----	----------	-----------------

### Membres :

Parti	Titre	Nom / Prénom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
DA	Monsieur	Lavanchy Laurent	X		
DA	Monsieur	Gonthier Alain	X		
DA	Monsieur	Chiffelle Pierre	X		
PLR	Monsieur	Bertschy Patrick	X		
PLR	Madame	Iamartino Anna	X		
PLR	Monsieur	Marinelli Vittorio	X		
VER	Madame	Carruzzo Evéquoz Emmanuelle	X		
VER	Monsieur	Stübi Antoine	X		
VL	Monsieur	Christen Jérôme	X		
UDC	Monsieur	Schobinger Bastien	X		
LCVL	Monsieur	Rizzello Martino		X	
EAV	Madame	Ghorayeb Marianne		X	

### Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Nom / Prénom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
LCVL	Monsieur	Gülcü Ceki	X		

La Municipalité était représentée par :

- Monsieur Yvan Luccarini, Syndic
- Madame Laurie Willommet, Municipale
- Monsieur Pascal Molliat, Municipal

Madame Gabriela Kämpf, Municipale, était présente pour répondre, si besoin, à toute question relative à l'accueil des migrant.e.s.

Le Service des finances est représenté par :

- Monsieur Alain Debonneville, Chef de service.

Etaient également présent.e.s : Mme Repetti et M. Crozet (Secteur éducation), ainsi que M. Verasani (CGEM).

## PREAMBULE

Message adressé par le Greffe municipal, le 29 janvier 2024, à la Présidente du Conseil communal, avec copie au Président de la CoFi :

*La Municipalité vous informe qu'une erreur est survenue dans le titre du préavis 06/2024 Demande de crédit supplémentaire de CHF 394'000.- pour le financement de l'accueil scolaire de migrant·e·s. En effet, le montant du crédit supplémentaire est réellement de CHF 279'500.- (la différence de CHF 114'500.- sera inscrite au budget 2025, voir les conclusions). La commission des finances a été informée de cette modification en séance COFI directement.*

En introduction, Mme Willommet précise que cette demande de crédit supplémentaire servira à financer l'ouverture de nouvelles classes pour accueillir des enfants issus de la migration, suite à l'ouverture, entre autres, d'un foyer d'accueil à l'Avenue Reller. De plus, ce préavis s'inscrit dans un contexte déjà très tendu au niveau du nombre de classes dont dispose Vevey, d'où la nécessité de trouver une solution pour accueillir ces enfants.

Comme mentionné dans les conclusions, les décisions à prendre portent sur deux crédits supplémentaires de CHF 33'000.- déjà dépensés (les locations des locaux pour les mois de novembre et de décembre 2023, ainsi que de janvier et février 2024) et d'un crédit supplémentaire également déjà dépensé de CHF 50'000.- pour des travaux d'adaptation. S'y ajoute une demande de crédit supplémentaire de CHF 114'500.- pour les loyers à venir, de mars à décembre 2024.

Ainsi et sans compter le montant CHF 114'500.- qui sera portée au budget 2025, la demande de crédit supplémentaire pour l'année 2024, est bien de **CHF 279'500.-**.

Mme Willommet informe la CoFi d'une information importante qui n'a pu être introduite dans le préavis, car reçue après l'envoi, à savoir que le Canton versera une subvention pour chaque élève accueilli. Au total, cette subvention est estimée à CHF 239'000.- pour 2024. Le montant exact dépendra du nombre d'accueils collectifs et du nombre d'accueils individuels.

## 1. DISCUSSION

Un commissaire demande si la subvention est versée en « cascade », de la Confédération au Canton, puis du Canton à la Commune ?

Mme Willommet lui répond que la subvention vient directement du Canton : Ce dernier verse un montant de CHF 4000.-/an par enfant pour l'accueil collectif et de CHF 1300.-/an pour l'accueil individuel.

Un commissaire s'étonne que ces éléments financiers ne figurent pas dans le préavis, car ils devaient être connus depuis un moment.

Mme Willommet lui répond que, plutôt que de mettre des estimations très grossières dans le présent préavis, la Municipalité a préféré attendre de rencontrer le Canton ; la séance s'est déroulée la semaine dernière.

Le délai de location qui se terminera fin juillet 2025, avec la possibilité d'une résiliation anticipée, questionne. Pourquoi toutes ces démarches pour une période relativement courte ?

Pour Mme Willommet, il faut voir cela comme une opportunité, le bâtiment étant rapidement disponible et nécessitant peu d'aménagements. Il n'y avait pas non plus d'autres solutions, que ce soit au sein des bâtiments communaux ou alors sur le marché. La Commune a déjà ouvert quatre classes dans les bâtiments scolaires. Actuellement, tout est occupé.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'il est prévu après juillet 2025 en termes de classes d'accueil, une fois la location des locaux terminée ? Est-ce que la Commune disposera d'autres solutions ? Y-a-t-il des débuts de piste de remplacement car 2025 s'approche ? Ce serait dommage de perdre cette possibilité d'accueil si cela se passe bien et de ne plus rien avoir à disposition.

Pour M. Molliat, cela dépendra aussi du maintien ou non du foyer à la Rue Reller. Si les PA qui vont être présentés pour adoption au Conseil communal passent, dont justement celui de « l'Avenue Reller », l'opportunité de garder ce foyer à cet endroit disparaîtra. Vu le peu de locaux à disposition, il est fort probable qu'il n'y ait pas d'autres alternatives pour l'EVAM sur Vevey ; elle devra alors trouver ailleurs d'autres endroits. Si le foyer reste, la possibilité de prolonger reste.

Un commissaire s'étonne de cette réponse, sachant que le flux de migrants ne risque pas de se tarir vu le contexte mondial actuel. L'application d'un PA ne devrait pas entraîner la fermeture d'un centre d'accueil. Il demande à la Municipalité d'anticiper toute fermeture pour réfléchir déjà à des alternatives.

M. Molliat lui répond que l'objectif d'un PA n'est bien sûr pas de fermer un centre d'accueil. Il précise également que l'établissement du PA date d'avant l'ouverture du foyer.

Un commissaire souhaite obtenir confirmation que la Commune touchera ces subventions pour 2024 comme évoqué, mais aussi pour les deux mois de 2023 et les six mois de 2025 ; est-ce que cela équilibrera les coûts figurant dans le préavis.

Mme Willommet précise que la subvention de CHF 239'000.- évoquée est une estimation, en fonction des informations en possession. Cela dépendra du nombre d'enfants enclassés. Le Canton a confirmé le versement de subventions, par enfant enclassé, pour les deux mois d'exploitation de 2023 et les six mois de 2025. Cela devrait permettre de couvrir les coûts de transformation, de location et de fonctionnement, du moins de s'en approcher ad minima. A relever que la DGO a remercié la Commune pour son implication.

Selon un commissaire, l'EVAM aurait décidé de transférer dans ce bâtiment une partie de l'activité de son centre de Clarens, du moins l'administration ; cela aura peut-être un impact sur la durée de location.

Un commissaire souhaiterait savoir si les enfants habitant Vevey pourraient également profiter de ces classes, sachant que la situation est tendue ? De même, est-ce que ces ouvertures ne péjorent pas la prise en charge des enfants scolarisés, en concentrant des moyens qui pourraient faire défaut ailleurs ?

Concernant la première question, Mme Willommet lui répond que non car ce ne sont pas des classes « standards », mais de petites surfaces qui permettent d'accueillir un nombre limité d'élèves ; c'est un plus pour l'accueil de ces enfants migrants qui ont des niveaux de connaissance scolaire très différents. Pour ce qui est de la deuxième question, la réponse est non également.

Mme Repetti précise que le Secteur éducation ne puise pas dans les ressources ordinaires pour doter ces classes.

S'il remercie la Commune pour la transmission de ces éléments d'ordre financier, un Commissaire s'étonne quand même de ne pas les voir figurer dans le préavis, car ils devaient être connus, car essentiels pour le lancement d'un tel projet. Il demande que ces informations figurent dans une note de la Municipalité, à mettre en annexe du futur rapport.

Pour Mme Willommet, la Municipalité a préféré attendre la rencontre avec le Canton la semaine passée, plutôt que d'indiquer des données financières très aléatoires et de devoir les corriger par la suite.

Un Commissaire a détecté une petite erreur au niveau du numéro de parcelle indiqué dans le préavis. Pour lui, c'est bien la parcelle 331 et le bâtiment 1537 (selon numéro ECA).

Des membres de la commission se sont interrogés sur l'apparente variation du montant mensuel de la location selon la période. Comme l'indique le tableau annexé, cela provient du fait que les montants exacts ont été arrondis. Enfin, comme le montre le tableau, les 50'000.- mentionnés au point 5 des conclusions devraient être attribués explicitement au budget 2024.

## 2. VOTE

Tenant compte des informations transmises et des réponses apportées, la Commission approuve le préavis par 11 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

## 3. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

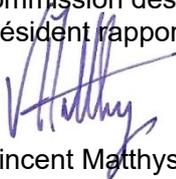
**VU** le préavis N° 06/2024 du 15 janvier 2024 concernant la demande de crédit supplémentaire de CHF 279'500.- pour le financement de l'accueil scolaire de migrants·e·s dans le bâtiment Nestlé à Plan-Dessus,

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire déjà dépensé de CHF 33'000.- au budget communal 2023 pour la location de novembre et décembre 2023 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire déjà dépensé de CHF 33'000.- au budget communal 2024 pour la location de janvier et février 2024 ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 163'500.- au budget communal 2024 pour la location de mars à décembre 2024 ;
4. de charger la Municipalité d'inscrire au budget de l'exercice 2025 CHF 114'500.- pour la location de janvier à juillet 2025 ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire déjà dépensé de CHF 50'000.- pour les travaux d'adaptation.

Pour la Commission des finances  
Le Président rapporteur



Vincent Matthys

Annexe : Tableau « Détails des coûts » précisant les montants figurant dans le préavis

Rapport validé le 29 février 2024

# ACCUEIL SCOLAIRE DES MIGRANTS DANS LE BÂTIMENT NESTLE A PLAN-DESSUS

## Détail des coûts

Financement par	Crédit supplémentaire déjà dépensé au budget communal 2023			Crédit supplémentaire déjà dépensé au budget communal 2024			Crédit supplémentaire au budget communal 2024			Budget communal 2025			Crédit supp. budget 2024		
	charge par mois	2023 nov-déc	TVA 7.7%	Total	2024 jan-fév	TVA 8.1%	Total	2024 mars-déc	TVA 8.1%	Total	2025 jan-juil	TVA 8.1%	Total	Total	Total final exact   arrondi
Loyer salles	9'240.00	18'480.00	1'422.96	19'902.96	18'480.00	1'496.88	19'976.88	92'400.00	7'484.40	99'884.40	64'680.00	5'239.08	69'919.08		209'683.32   210'000.00
Loyer préau	2'083.00	4'166.00	320.78	4'486.78	4'166.00	337.45	4'503.45	20'830.00	1'687.23	22'517.23	14'581.00	1'181.06	15'762.06		47'269.52   48'000.00
Charges fixes	2'053.00	4'106.00	316.16	4'422.16	4'106.00	332.59	4'438.59	20'530.00	1'662.93	22'192.93	14'371.00	1'164.05	15'535.05		46'588.73   47'000.00
Nettoyage	1'709.00	3'418.00	263.19	3'681.19	3'418.00	276.86	3'694.86	17'090.00	1'384.29	18'474.29	11'963.00	969.00	12'932.00		38'782.34   39'000.00
Frais aménagement														50'000.00	50'000.00   50'000.00
<b>Total</b>				<b>32'493.09</b>			<b>32'613.77</b>			<b>163'068.85</b>			<b>114'148.20</b>	<b>50'000.00</b>	<b>392'323.91</b>
<b>Total arrondi</b>				<b>33'000.00</b>			<b>33'000.00</b>			<b>163'500.00</b>			<b>114'500.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>394'000.00</b>